

# Les acquis d'apprentissage visés (AAV) et pourquoi les définir :

## Synthèse

### 1. Acquis d'apprentissage et acquis d'apprentissage visé :

- Un **acquis d'apprentissage** décrit ce qu'un apprenant est capable de « faire » à un moment précis de son parcours d'apprentissage.
- Un **acquis d'apprentissage visé (AAV)** décrit ce qu'un apprenant doit normalement être capable de « faire » à un moment précis de son parcours d'apprentissage, par exemple
  - à l'issue du programme (complet) de formation, le cursus (AAV terminaux)
  - à l'issue de toutes les UE d'une matière/discipline du programme
  - à l'issue d'une UE particulière du programme
  - à l'issue d'une séance de TD d'une UE du programme
  - à l'issue d'une partie d'une séance de TD d'une UE du programme

Un acquis d'apprentissage visé définit donc ce qu'un apprenant doit normalement être capable de « faire » **à l'issue, au terme** d'une activité d'apprentissage ou d'une séquence d'activités d'apprentissage.

- Le terme anglais pour AAV : ***Intended Learning Outcome (ILO)***.
- Un acquis d'apprentissage visé décrit donc les effets attendus d'une activité d'apprentissage ou d'une suite d'activités d'apprentissage. Il traduit de manière explicite et opérationnelle les **objectifs** poursuivis par cette activité d'apprentissage ou par cette suite d'activités d'apprentissage. Il exprime les **intentions** de l'enseignant.
- En formulant des AAV et en construisant des (séquences de) activités d'apprentissage permettant d'atteindre ces AAV, l'enseignant prend l'engagement suivant envers ses étudiants : « **Si vous effectuez correctement les activités d'apprentissage que je vous propose, vous serez capables de « faire » ce qui est décrit dans les AAV et d'en apporter la preuve en réussissant les évaluations** » (voir la vidéo *L'alignement pédagogique*).

### 2. Nécessité de définir des AAV

- Sans définir des AAV, comment
  - construire une activité d'apprentissage, une UE, un programme complet sans une définition précise des résultats / effets attendus ?
  - vérifier si l'activité d'apprentissage, l'UE, le programme complet mène effectivement aux effets attendus ?
  - évaluer dans quelle mesure les effets attendus sont atteints ?
  - fournir des objectifs clairs et précis aux étudiants afin de donner du sens à leurs études ?
  - permettre à l'étudiant de s'auto-évaluer ? (suis-je capable de « faire » ce que l'on m'a annoncé comme objectif ?)
  - communiquer ses attentes / objectifs aux autres enseignants afin d'articuler les UE d'un cursus de manière cohérente ?
  - décrire au monde extérieur les connaissances, compétences, habiletés, etc. acquises ou développées par la formation ?

### 3. Un exemple d'AAV

- À l'issue de la 2<sup>e</sup> année du programme d'études de ..., chaque étudiant sera capable de résumer correctement, en français, par écrit, en moins de 30 min et sans aide extérieure, les idées principales contenues dans un texte scientifique ou technique de moins de 3 pages, non traité précédemment, écrit en anglais et traitant d'un sujet abordé précédemment durant les études.

Correctement =

- aucune idée importante du texte original n'est omise du résumé
  - chaque idée présentée dans le résumé figure dans le texte original
  - chaque idée est présentée de manière synthétique et reflète correctement le contenu du texte
  - le cheminement logique entre les idées apparaît clairement et correspond au texte
  - l'orthographe et la grammaire sont correctes.
- Pour en savoir plus sur la manière de rédiger des AAV, voir la vidéo *Comment formuler des AAV*.

### 4. Les AAV recouvrent de nombreux types d'objectifs d'apprentissage

- Les AAV permettent de définir les effets attendus d'un parcours d'apprentissage en ce qui concerne
  - les connaissances (savoirs)
  - les compétences
  - les aptitudes
  - les capacités
  - les attitudes
  - les comportements
  - les qualités
  - les habiletés
  - les savoir-faire
  - les savoir-être
  - ...
- Le fait d'utiliser le terme unique « AAV » évite les débats (souvent stériles) sur les différences entre tous les termes que l'on trouve dans la littérature pour décrire les résultats visés par un dispositif d'apprentissage et, en particulier, au sujet du concept souvent flou de « compétence » ...

### 5. Les AAV concernent différents domaines

- **Cognitif** (exemple : *être capable de comparer et de choisir entre deux méthodes*)
- **Psychomoteur** (exemple : *être capable d'utiliser correctement un appareil*)
- **Socio-affectif** (exemple : *être capable de mener une discussion dans un groupe*)
- **Métacognitif / réflexif** (exemple : *être capable d'expliquer ses propres erreurs*)

## 6. Les « compétences transversales »

- Correspondent à ce qui est attendu d'un certain niveau/d'un certain type de formation (licence, master, DUT, ...), indépendamment de la discipline/de la spécialisation
- Sont souvent des objectifs d'apprentissage / de perfectionnement visés spécifiquement par des activités d'apprentissage de type « projet ».
- Exemples :
  - apprendre de façon autonome
  - collaborer en équipe
  - faire preuve d'esprit critique
  - faire preuve de créativité
  - agir en professionnel
  - agir de manière éthique
  - faire preuve d'initiative
  - identifier et gérer les risques
  - ...

## 7. Les AAV et les métiers : le niveau « programme »

- Les AAV d'une formation décrivent ce qu'un diplômé est capable de faire à l'issue des études, c'est le **profil de sortie** du diplômé.
- Généralement, on cherche à ce que les AAV d'une formation professionnalisante répondent le mieux possible aux attentes des milieux professionnels :
  - ces AAV rencontrent la majorité des exigences essentielles des métiers envisagés à l'issue de la formation (exigences – connaissances, compétences, attitudes - déterminées à partir des situations professionnelles emblématiques des métiers considérés) ;
  - ces AAV incluent ce qui est nécessaire pour évoluer avec l'évolution (pour autant qu'elle soit prévisible) de ces métiers.